

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 12 décembre 2016**

L'an deux mille seize, le douze décembre le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle des fêtes de Mauriac, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

Présents : Caline ALAMY, Daniel AUBERT, Daniel BARBE, J-Claude BERNEDE, Nicole BONNAMY, Jacques MATIGNON, Emile BOUSCARY, Philippe BRY, Maryse CHEYROU, Sandrine COMBEFREYROUX, Myriam REGIMON, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Yves d'AMÉCOURT, Stéphanie DUBERGA, Serge DURU, Christiane FOUILHAC, Dominique GOURIOUX, Luc HERAULT, Yannick JOUSSEAUME, Lucien KERGEFFROY, Thierry LABORDE, Didier LAMOUREUX, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Bruno LIMOUZIN, Martine LOPEZ, Karine LUMEAU, Samuel MESTRE, Florent MAYET, Christophe MIQUEU, Jean-Paul POUJON, Benoit PUAUD, Daniel DUPRAT, Bernard REBILLOU, Danièle FOSTIER, Jean-Marie VIAUD

Excusés/Absents : Christelle COUNILH, Alain DIDIER, Jean Pierre GASNAULT

Auditeurs libres : Eric TINTURIER, Francis PEYRE, Jean-Marc PRA, Alain COMBES, Denis MARNIESSE, Henri HONEGGER, Nicolas GUIDERDONI, Fabrice JACUZZO, Martine MANERA, Jocelyne MAMMILONNE, Bernard AUCOIN, Claude BORDAS, Bernard YON, Valérie HATRON, Bruno QUEYROL, Michel DELCROS, Laurence COMBALIE

Le Conseil est accueilli par le Maire de la Commune et son conseil municipal.

L'appel est réalisé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au compte-rendu du Conseil du 17 octobre. Aucune modification n'est apportée, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

Jean Marie Viaud est nommé secrétaire de séance.

SIPHEM –INTEGRATION CDC DU BAZADAIS

Lors du dernier conseil syndical du SIPHEM, a été validée la demande de la CDC du BAZADAIS d'intégrer le périmètre du SIPHEM. Selon cet accord, il a été demandé aux différentes Communautés de Communes d'approuver et de valider cette demande.

Monsieur le Président précise que l'arrivée de la CDC du Bazadais compensera les cotisations du départ d'une partie du canton de SAINT MACAIRE qui rejoint la CDC du SUD GIRONDE et quitte de ce fait le SIPHEM. Il ajoute que selon lui, le SIPHEM devrait avoir le même périmètre que le SCOT et que cela serait de nature à simplifier les choses. Cette demande est formulée depuis longtemps par la CDC du Sauveterrois sans succès... Mais l'arrivée de la CDC du BAZADAIS au SIPHEM va dans la bonne direction.

L'assemblée après en avoir délibéré, VALIDE et APPROUVE la décision d'intégrer la CDC DU BAZADAIS dans le périmètre du SIPHEM.

IMPACT DE LA FUSION SUR LE NOUVEAU SCHEMA INTERCOMMUNAL

- Mission Locale, comparaison des 2 structures :

Estelle Souques présente par un diaporama le fonctionnement des 2 structures.

Dans le précédent bureau, il a été présenté un point financier dans lequel Daniel Barbe notait un point important avant de changer de Mission Locale : s'assurer du transfert des fonds (Etat, Région et Département, Pôle Emploi) lié à notre population de la MLSG vers la ML2R. Un courrier préparé par M. Birem, directeur de la Mission Locale et co-signé des 2 Présidents a été envoyé.

- Pays Haut Entre-Deux-Mers et Pays Cœur EDM

Le Président rappelle l'avis favorable du bureau pour rejoindre le Pays Cœur Entre Deux Mers dont le siège se situe à TARGON.

Il informe de la rencontre élus du Sud-Gironde du 19 octobre qui souhaitent évoluer vers une seule structure SCOT/ Pays tout en organisant une coopération avec le Pays Cœur EDM.

Il rappelle sa proposition de fusionner le SCOT et le SIPHEM pour disposer d'un syndicat unique qui s'occupe de l'aménagement du territoire (SCOT) et de l'habitat (PLH).

Ce changement implique la dissolution du Pays Haut EDM car il se retrouverait composé d'une seule CDC.

L'année 2017 sera une année de transition, comme pour le changement de Mission Locale, pour un transfert effectif au 1^{er} janvier 2018. Durant l'année 2017 la CDCR de l'Entre-Deux-Mers sera « à cheval » sur deux Pays et deux Missions Locales.

Le Conseil Communautaire approuve ces deux propositions qui devront être entérinées par la nouvelle intercommunalité dans la séance du 30 janvier 2017.

COMPETENCE GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations)

Le Président informe qu'il a été sollicité par les services du SMER'E2M pour connaître notre avis sur le projet de transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques » obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

La Président rappelle que la Vignague fait partie du bassin versant de la Garonne, mais que pour des raisons de proximité, d'hydrogéologie, de connaissance du milieu, la CDC du Sauveterrois a fait le choix de confier la gestion de la Vignague au SMER E2M. Cela a été expliqué puis acté lors du SDCI arrêté par Monsieur le Préfet en 2012.

De plus, le SMER E2M a les capacités techniques et financières pour intégrer la compétence GEMAPI.

Le bureau réaffirme son souhait de laisser la Vignague dans le SMER E2M et non au syndicat EPIDROP et de confier au SMER E2M la compétence GEMAPI.

L'assemblée après en avoir délibéré, réaffirme son intérêt pour confier cette compétence au SMER'E2M.

Benoit Puaud demande la parole et attire l'attention des élus communaux sur les cartes remises par la DDTM qui détermine les ruisseaux et rivières selon la nouvelle définition de la loi « biodiversité ». Il ajoute : « Une fois ces cartes validées, des périmètres de protection vont se mettre en place, or certaines rivières qui figurent sur les plans n'en sont pas. »

Le Président demande à la commission Développement Durable de valider ces cartes rapidement avec l'aide des Syndicats de Bassin Versant.

DMB N° 4

Comme nous l'a demandé la trésorerie, il est nécessaire d'ajuster certains comptes. La délibération porte sur :

- la part de l'emprunt du pôle enfance de MONSEGUR qui sera inscrite en créance.
- le FNADT inter-opérateur pour le fonctionnement de la MSAP pour 17000 € de recettes supplémentaires.

L'assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la délibération modificative budgétaire n° 4.

USTOM, retour du dernier comité syndical

Augmentation de la grille tarifaire 2017

Thierry Laborde explique que des travaux de mise aux normes sont nécessaires suite à une visite de la DREAL, en particulier la plateforme de Massugas et la déchetterie de St Magne pour près de 2 millions d'€uros.

C'est ce qui explique la décision du comité syndical l'augmentation de 9 € /bac, soit 4 % de la grille tarifaire.

Le conseil communautaire prend acte.

Le Président remercie Thierry Laborde pour son implication à l'USTOM sur ces travaux de remise aux normes. C'est important que notre CDC soit bien représenté et par des personnes compétentes sur ces gros travaux.

Délégués USTOM : s'il y a des modifications à apporter au niveau des délégués, cela se fera avec la prochaine intercommunalité à la séance du 30 janvier.

Suite au problème de quorum récurrent que rencontre l'USTOM, il est proposé que les suppléants soient mutualisés au niveau de chaque intercommunalité, comme la loi le permet et comme cela est pratiqué au Pays HE2M. Cette proposition sera remontée au syndicat.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU BUREAU

M le Président informe de l'expédition à chaque Conseiller des comptes-rendus des bureaux. Ces comptes rendus relatent toutes les décisions prises par le bureau par délégation du Conseil Communautaire.

M. le Président demande s'il y a des questions ou précisions à apporter à ces comptes rendus.

Aucune question ni précision n'est demandée.

INFORMATIONS DIVERSES

Permis Ferme Photovoltaïque

Retour de Didier Lamouroux et de Thierry Laborde.

- 1- Le permis préparé par le cabinet PARC'ETUD est sur le point d'être déposé. Cependant, il est nécessaire d'avoir le visa d'un architecte. M. Pradal, avec lequel nous avons déjà une mission, peut apposer son visa mais son assureur lui demande un supplément d'environ 8 000 € proportionnel au montant des travaux. Il apparaît que si le bâtiment a une surface inférieure à 20 m² le PC ne sera plus indispensable. Une simple déclaration de travaux étant suffisante.
- 2- Il semble qu'en réduisant la puissance de l'installation on puisse se raccorder plus près au réseau ENEDIS (ERDF) et, par la même, réduire le coût du raccordement pour le moins prohibitif.

Après échanges, il est décidé pour répondre à ces deux problématiques :

- *de diminuer la puissance à 1.2 méga watt ; ce qui pourrait ramener à un coût de raccordement à 300 ou 400 000 €*
- *de réduire la partie bâtiment inférieure à 20 m², ce qui amènera une simple déclaration préalable*
- *de commander une étude complète à ENEDIS sur ces bases, au prix de 5 600 €.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à la majorité. Deux abstentions.

Retour DOO Scot Sud-Gironde

Suite à la présentation du document d'orientation et d'objectifs du mercredi 7 décembre à St Brice, il est demandé un retour des points présentés :

- Axe routier structurant : rajouter la RD 230 (Sauveterre/Cadillac)

Daniel Barbe demande s'il y a d'autres points à faire remonter. Ce retour doit être envoyé d'ici fin de semaine à Isabelle Passicos.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

L'arrêté de fusion est arrivé dans toutes les communes la semaine dernière.

Prochain Conseil Communautaire : les 9 janvier à St Brice et 30 janvier 2017 à Cantois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h00.

